

COMMUNIQUE DE PRESSE DE GAILLON INVEST

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les actions et les obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) de la société

CLUB MÉDITERRANÉE

initiée par la société GAILLON INVEST
AGISSANT DE CONCERT AVEC :

les personnes dénommées dans le présent communiqué
présentée par



PRIX DE L'OFFRE :

17,50 euros par action Club Méditerranée
19,79 euros par OCEANE Club Méditerranée (coupon attaché)

DUREE DE L'OFFRE :

17 juillet 2013 au 30 août 2013 inclus

Le présent communiqué est établi et publié par Gaillon Invest conformément aux dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Avis important

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires de la société Club Méditerranée ne représenterait pas, à l'issue de l'offre publique d'achat, plus de 5% du capital ou des droits de vote de Club Méditerranée, Gaillon Invest se réserve la possibilité de mettre en œuvre, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Club Méditerranée non apportées à l'offre publique d'achat moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

Gaillon Invest se réserve également la possibilité de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat, conformément aux articles L. 433-4 IV du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les OCEANES émises par Club Méditerranée non apportées à l'offre publique d'achat, si les actions non apportées à l'offre publique d'achat détenues par les actionnaires minoritaires et les actions susceptibles d'être émises à la suite de la conversion des OCEANES non présentées à l'offre publique d'achat, ne représentent pas plus de 5% de la somme des actions existantes de la Société et des actions susceptibles d'être créées du fait de la conversion des OCEANES, moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

Gaillon Invest agit de concert avec Holding Gaillon, ACF II Investment S.à.r.l, AXA Capital Fund L.P., AXA Co-Investment Fund IV FCPR, AXA Co-Investment Fund IV-B FCPR, Fosun Luxembourg Holdings S.à.r.l, Fosun Industrial Holdings Limited, Fosun International Limited, Fosun Property Holdings Limited, MM. Henri Giscard d'Estaing, Michel Wolfovski et Guo Guangchang aux termes d'accords d'investissements décrits dans la note d'information établie par Gaillon Invest relative à l'offre publique d'achat initiée par Gaillon Invest sur les actions et les OCEANES de Club Méditerranée (la « **Note d'Information** »).

En application des dispositions de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité, apposé le visa n°13-362 en date 15 juillet 2013 sur la Note d'Information.

Le document présentant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Gaillon Invest a été déposé auprès de l'AMF le 16 juillet 2013 et est mis à la disposition du public conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF. Ce document, ainsi que la Note d'Information sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Gaillon Invest	Société Générale	Natixis	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
20 Place Vendôme 75001 Paris	CORI/COR/FRA 75886 Paris Cedex 18	47 quai d'Austerlitz 75013 Paris	9 quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense Cedex

CONTACTS PRESSE

Image 7

Estelle Guillot-Tantay

Tél : +33 1 53 70 74 93

egt@image7.fr

Flore Larger

Tél : +33 1 53 70 74 91

flarger@image7.fr

Fabrice Rémon

Tél : +33 1 53 70 05 50

fremont@image7.fr

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre au public ni une offre d'acquisition des titres Club Méditerranée. Il n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La société Gaillon Invest SAS décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.